



**Bruno BERNARD**  
**Président**  
**Métropole de Lyon**  
**20 rue du lac**  
**69003 Lyon**

*Courrier recommandé  
avec accusé de réception*

Vénissieux, le 12 octobre 2021

Monsieur le président,

Je souhaite par ce courrier faire un recours gracieux à l'encontre des délibérations n° 2021-0679 et 2021-0680 que le conseil de la métropole de Lyon a adoptées lors de son conseil des 27 et 28 septembre 2021.

Ces deux délibérations sont selon l'association que je préside entachées d'illégalité en ce sens qu'elles méconnaissent le principe d'égalité des usagers devant le service public local et c'est la raison pour laquelle je vous remercie de bien vouloir retirer ces deux délibérations.

En effet, l'égalité devant le service public, à valeur constitutionnelle, qui procède de l'application du principe général d'égalité de tous devant la loi, signifie que toute personne a un droit égal à l'accès au service et doit être traitée de la même façon que tout autre usager du service.

Les deux délibérations que nous vous demandons de retirer permettent à la métropole de Lyon de construire deux collèges d'une capacité de 700 élèves à Albigny sur Saône et à Vénissieux.

Mais la lecture des rapports démontre une différence notable de programme et de budget pour ces deux collèges.

**no ghetto !**

*association pour la promotion de la mixité sociale et d'origine*  
Chez Khady Rebuzzi - 20 rue George Gershwin 69200 Venissieux  
no-ghetto.fr - bonjour@no-ghetto.fr

- Le programme du collège prévu à Albigny prévoit une demi-pension pour 670 rationnaires avec une cuisine en production fonctionnant selon le principe du “*salad bar*”. Le programme du collège prévu à Vénissieux ne prévoit qu’une demi pension pour 400 élèves sans que soit précisé le mode de production de ces repas.
- Le projet du collège d’Albigny sera choisi à l’issue d’un concours d’architecture, permettant aux membres du jury de choisir la meilleure proposition pour un équipement public structurant. Le projet du collège de Vénissieux sera choisi à l’issue d’une consultation en vue d’un marché global de performance. Puisque cette procédure s’adresse à des groupements d’entreprises qui s’engagent sur la réalisation et l’exploitation du bâtiment, le critère prix s’imposera à celui de la réponse architecturale, ce qui est regrettable pour des bâtiments dont la dimension symbolique devrait être importante pour la nouvelle collectivité.
- Enfin et surtout, le programme du collège prévu à Albigny prévoit un coût d’opération de construction de 31,9 millions d’euros, celui du collège prévu à Vénissieux n’étant que de 29,6 millions d’euros.

Une telle différence de traitement s’explique d’autant moins que les caractéristiques socio-économiques de d’Albigny et de Vénissieux justifieraient au contraire d’investir plus dans les secteurs défavorisés de l’agglomération.

Notre association qui milite pour plus de mixité sociale et d’origine dans les collèges, et partant, pour un strict respect du principe d’égalité des usagers devant le service public local, a donc parfaitement intérêt à agir.

En l’absence de réponse de votre part dans les délais réglementaires, nous nous réservons la possibilité de demander à la justice administrative d’annuler ces délibérations, les statuts de notre association nous permettant explicitement d’agir en justice.

Dans l’attente de votre votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président en l’assurance de notre considération distinguée

**Khady Rebuzzi**

Présidente

**no ghetto !**

*association pour la promotion de la mixité sociale et d’origine*  
Chez Khady Rebuzzi - 20 rue George Gershwin 69200 Venissieux  
no-ghetto.fr - bonjour@no-ghetto.fr